

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 janvier 2020

MODERNISATION DES OUTILS ET GOUVERNANCE DE LA FONDATION DU
PATRIMOINE - (N° 2361)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC11

présenté par
Mme Descamps, rapporteure

ARTICLE 3

À l’alinéa 3, après le mot :

« et »,

insérer le mot :

« des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.